

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 AOUT 2007 A 20 h 30

Présents : R. DUGAST, A. MORIN, J. MICHAUD, C. LEGLAND, M-J. DUPONT, M-P. BUCHER, J. DOUX, J. GUILBAUD, C. JAULIN, M. LAUNAY, P. PERRAUD,

Excusés : E. BOUTIN, A. FAUBERTEAU, M-C. LAMBERT,

Absent : C. CORMERAIS

Secrétaire de séance : M-P. BUCHER

Convocation : 14 août 2007



PLAN LOCAL D'URBANISME : BILAN DE LA CONCERTATION ET ARRET DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé d'engager l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sur l'ensemble du territoire de la Commune de La Limouzinière par délibération en date du 4 juillet 2005 et avait défini les modalités de concertation avec la population et les personnes publiques associées.

Monsieur Alain Morin, Adjoint à l'urbanisme, présente le rapport de présentation du PLU et rappelle à l'assemblée les diverses réunions sur le règlement, le zonage et l'A.E.U.

Le rapport de présentation demande quelques modifications de forme et de détail mais est globalement complet.

Il rappelle au Conseil municipal sa réunion du 11 juin 2007 sur l'examen des orientations générales du Projet d'Aménagement et Développement Durable.

Le Conseil municipal prend ensuite connaissance du bilan de la concertation (annexe n°1).

Le Conseil municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 123-9, L. 300-2 et R. 123-18,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2005 prescrivant la révision du P.L.U.,

Vu le bilan de la concertation,

Vu le dossier de P.L.U.,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Alain Morin, Adjoint, délibère et à l'unanimité décide :

- d'approuver le bilan de la concertation du P.L.U.,
- d'arrêter le projet de révision du P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de soumettre pour avis le projet de P.L.U. aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés,

La présente délibération et le projet de P.L.U. annexé à cette dernière seront transmis au Préfet de Loire-Atlantique et ;

- au Président du Conseil Général de Loire-Atlantique,
- aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture,

.../...

- aux Présidents des Etablissements publics de coopération intercommunale compétents,
- aux Maires des Communes limitrophes conformément au dernier alinéa de l'article L. 300-21 du Code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal, est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R. 123.18 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois.

ENQUETE PUBLIQUE - PROJET EOLIEN DE SAINT PHILBERT DE BOUAIN

Le Conseil municipal prend connaissance du dossier d'étude d'impact pour la construction de 2 parcs éoliens de 3 et 5 éoliennes à Saint Philbert de Bouaine 85 par les Sociétés La Planche Energies et Saint Philbert Energies SAS.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable au projet présenté.

RÉVISION PLU - SAINT COLOMBAN

La Commune de Saint-Colomban a engagé une révision de son Plan Local d'urbanisme et demande si la Commune de La Limouzinière souhaite être consultée sur ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal demande à être consulté sur le projet de révision du P.L.U. de Saint-Colomban.

EFFACEMENTS DES RÉSEAUX RUE FÉLIX DAVY DESNAUROS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de convention à passer avec le SYDELA pour la fourniture et la pose des luminaires Rue Félix Davy Desnaurois.

L'assemblée approuve la convention et charge le Maire ou un Adjoint de la signer.

Le Conseil municipal prend également connaissance des coûts des travaux. Le total des effacements de réseaux est estimé à 319 263 € TTC, la participation de la Commune quant à elle est estimée à 134 432 € TTC.

Les aménagements de trottoirs et de chaussée ne sont pas compris dans ces montants ni la reprise des canalisations d'eau potable (à charge du Syndicat d'eau) et d'eaux pluviales, à charge de la Commune.

**PROCHAINE RÉUNION
LUNDI 10 SEPTEMBRE 2007 à 20 H 30**

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME



BILAN DE LA CONCERTATION



Conformément à la délibération du Conseil municipal en date du 4 juillet 2005, la révision du Plan Local d'Urbanisme de La Limouzinière a fait l'objet d'une large concertation par les moyens suivants :

- mise à disposition du public, d'un registre de concertation,
- insertions dans les bulletins municipaux d'octobre 2005, janvier 2006, juillet 2006, octobre 2006 et juillet 2007,
- articles dans la presse locale :
 - Presse Océan du 25 juillet 2005
 - Presse Océan du 24 octobre 2005
 - Ouest France du 1^{er} décembre 2005
 - Ouest France du 3 mai 2006
 - Presse Océan du 16 juin 2006
 - Ouest France du 12 juillet 2006
 - Courrier du Pays de Retz du 19 octobre 2006
 - Presse Océan du 19 janvier 2007
 - Ouest France du 16 juin 2007

Cette révision a également été abordée lors de diverses réunions :

- 25 novembre 2005 : Réunion Publique annuelle d'informations municipales - Diagnostic préalable et procédure.
- 7 juillet 2006 : Réunion Publique spécifique à la révision du P.L.U. : présentation à la population du diagnostic et des orientations.
- 8 novembre 2006 : Réunion avec les acteurs économiques : Artisans, Commerçants, Industriels et Communauté de Communes de Grand Lieu (compétence économie) : Présentation générale du futur PLU, évolution de la zone artisanale et création d'une zone artisanale.
- 24 novembre 2006 : Réunion Publique annuelle d'informations municipales : Présentation des orientations générales définies par le Groupe de travail.
- 21 mars 2007 : Réunion avec les agriculteurs et viticulteurs : Présentation générale et définition des orientations agricoles.
- 30 mai 2007 : Réunion avec les personnes publiques associées.